Motion du 18 avril 2012 de MM. Denis Menoud, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Mmes Danièle Magnin et Mireille Luiset: «Délinquants algériens multirécidivistes en prison: à leur gouvernement de payer».

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que selon la olice genevoise 300 à 400 délinquants, souvent brutaux et multirécidivistes, dont l'écrasante majorité est composée de ressortissants du Maghreb, sont responsables de plus de 6000 délits depuis quatre ans;
- que la plupart d'entre eux sont de nationalité algérienne;
- que leurs agissements et leur impunité choquent la population genevoise et, en particulier, les Genevois d'origine maghrébine;
- le refus scandaleux du gouvernement algérien de réadmettre ses ressortissants criminels;
- le coût de la gestion de l'ordre public et de la justice qui incombe à la collectivité genevoise,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de saisir les autorités cantonales et fédérales en vue:

- d'utiliser les forts alpins en vue de l'enfermement des délinquants expulsés et expulsables algériens non réadmis par le gouvernement algérien;
- d'envoyer la facture des coûts engendrés par cet enfermement au gouvernement algérien;
- de financer la mesure ci-devant évoquée par un prélèvement pécuniaire sur les actifs et les possessions de l'Algérie en Suisse;
- de bloquer les comptes bancaires et autres privés dont les ayants droit sont membres du gouvernement algérien jusqu'à la résolution du problème.